



# METHODE D'EVALUATION DU RISQUE D'EXPOSITION AUX POUSSIÈRES

Inspirée du guide d'application UNPG

## 1- CONSTITUER LES GEH

A partir de l'analyse précise des postes de travail, regrouper les postes justifiant 'a priori' d'une exposition comparable aux poussières.

### Méthode à appliquer :

- 1 Recenser l'effectif complet des salariés (intérimaires compris) travaillant sur le site : NOM Prénom
- 2 Affecter une fonction à chaque salarié
- 3 Décrire les heures de travail, les tâches et les mesures de prévention pour chacune d'elles
- 4 Regrouper les postes présentant une description de poste et/ou des conditions d'exposition aux poussières identiques

## 2- EVALUER LE RISQUE

### ❶ Exploiter l'historique des résultats fiables et représentatifs : 3 résultats minimum

#### Critères de fiabilité et de représentativité cités dans le projet de guide UNPG :

Toute mesure historique doit être utilisée par l'exploitant à condition qu'elle respecte les critères suivants :

1. mesures postérieures à l'année 2000 ;
  2. caractéristiques inchangées du GEH entre les mesures ;
  3. durée de prélèvement inférieure ou égale à 40 heures ;
  4. prélèvements et analyses des échantillons effectués :
    - soit par un laboratoire accrédité ou agréé de catégorie C ;
    - soit par un laboratoire interne à la société, ayant suivi un protocole reconnu dans la profession (exemple : Dust Monitoring Protocol d'EMA-Europe). Dans ce cas, le degré de fiabilité des résultats (incertitude,  $\delta$  .) est connu des employeurs ;
  5. aucune considération accordée aux équipements de protection individuelle. Cela signifie que les résultats des mesures ne sont pas pondérés par les facteurs de protection spécifiques des EPI.
- Parmi les mesures conformes à ces critères, l'employeur écarte celles qui sont considérées comme « aberrantes », sous réserve de justifications telles que des conditions météorologiques extrêmes, le dysfonctionnement d'un équipement de prévention ou encore une erreur d'analyse. L'employeur tient à disposition de la DREAL, les justificatifs qui conduisent à écarter ces valeurs aberrantes.

Dans le cas où l'historique présente plusieurs résultats jugés 'fiables et représentatifs', TOUS ces résultats doivent être intégrés à l'exploitation de l'historique.

#### Critères de fiabilité et de représentativité complémentaire exigé par PREVENCEM :

Les résultats de mesure exploités couvrent les tâches non 'exceptionnelles' de maintenance ou autres tâches fortement exposantes (R4412-7).

*Si le nombre de résultats 'fiables et représentatifs' sont inférieurs à 3 : Réaliser des prélèvements afin d'enrichir l'évaluation du risque.*

### ❷ Pathologie respiratoire déclarée auprès de la médecine du travail

### ❸ Mesures de prévention collectives (EPC) suffisantes, entretenues et enregistrées.

#### Critères cités dans le guide UNPG :

Afin de démontrer le fonctionnement de ce processus, l'employeur apporte des preuves tangibles telles que :

- le dossier de prescriptions adapté au site ;
- le programme et l'enregistrement de l'entretien des équipements ;
- l'enregistrement de la sensibilisation des travailleurs aux mesures de prévention et de protection (équipements, organisation et comportement) ;
- les résultats des inspections concernant l'évaluation du fonctionnement des moyens de prévention et de protection.

INTERPRETATION :

Risque Faible

Risque Non faible

Risque Important

Voir page suivante

## POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES

① Historique	Tous résultats < 5 mg/m <sup>3</sup> ET Moyenne des résultats < 1,25 mg/m <sup>3</sup>		Tous résultats < 5 mg/m <sup>3</sup> ET Moyenne des résultats > 1,25 mg/m <sup>3</sup>		Au moins 1 résultat > 5 mg/m <sup>3</sup>	
② Pathologie respiratoire déclarée	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
③ EPC suffisants, entretenus et enregistrés	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

## POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES SILICEUSES

Historique Etape 1 : Danger	Moyenne Taux de Quartz < 1%	Moyenne Taux de Quartz > 1 %					
① Historique Etape 2 : Risque	Sans objet	Tous résultats < 0,1 mg/m <sup>3</sup> ET Moyenne des résultats < 0,01 mg/m <sup>3</sup>		Tous résultats < 0,1 mg/m <sup>3</sup> ET Moyenne des résultats > 0,01 mg/m <sup>3</sup>		Au moins 1 résultat > 0,1 mg/m <sup>3</sup>	
② Pathologie respiratoire déclarée	Sans objet	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
③ EPC suffisants, entretenus et enregistrés	Sans objet	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON

### 3- ACTIONS A MENER PAR L'EMPLOYEUR

Evaluation du risque	Obligations d'action de prévention	Obligations de mesurages de contrôle
<b>Faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conservation et entretien des EPC</li> <li>■ Ré-évaluation du risque si :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des conditions d'exposition</li> <li>- 1 résultat de mesure &gt; VLEP</li> <li>- Pathologie déclarée</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ 1 mesure de confirmation du risque faible préconisée tous les 5 ans par l'UNPG</li> </ul>
<b>Non faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Conservation et entretien des EPC</li> <li>■ Ré-évaluation du risque si :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des conditions d'exposition</li> <li>- 1 résultat de mesure &gt; VLEP</li> <li>- Pathologie déclarée</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pousssières alvéolaires : 1 mesure / an</li> <li>■ Pousssières alvéolaires Siliceuses :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère année : 3 campagnes de 3 mesures minimum</li> <li>- Années suivantes : 1 campagne de 3 mesures / an</li> </ul> </li> </ul>
<b>Important</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Recherche et mise en %uvre des mesures de prévention selon Principes Généraux de Prévention</li> </ul>	<p><u>Après mise en %uvre des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pousssières alvéolaires : 1 mesure / an</li> <li>■ Pousssières alvéolaires Siliceuses :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère année : 3 campagnes de 3 mesures minimum</li> <li>- Années suivantes : 1 campagne de 3 mesures / an</li> </ul> </li> </ul>